

Le 29 avril 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

**Secrétaire :** M. Pierre CLAVEL

**OBJET : Approbation de la convention financière et d'objectifs à conclure avec l'association « Musique et Danse La Fouillouse » - Exercice 2024**

« Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 stipulant l'obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. »

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune souhaite poursuivre son engagement auprès de l'association « Musique et Danse La Fouillouse », afin de promouvoir l'activité culturelle sur son territoire, en lui attribuant une subvention de 25 000 €.

Aussi, il propose de conclure une convention financière et d'objectifs avec l'association pour déterminer les engagements de chaque partie.

L'association « Musique et Danse La Fouillouse » s'engage à mettre tout en œuvre pour participer à la vie associative et culturelle de la commune avec des animations musicales, à savoir :

- Participer aux commémorations officielles du 8 mai et du 11 novembre ;
- Participer à la cérémonie des Noces d'Or ;
- Participer à la première partie de la fête du village en juillet ;
- Poursuivre les heures musicales au rythme des saisons ;
- Contribuer aux échanges culturels avec les jumeaux de Belgioisio ;
- Engager une étude de faisabilité pour le retour d'une harmonie intercommunale ;
- Aider au maintien d'un intervenant musical dans les écoles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 23 votes pour et 3 abstentions (M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN).

✚ **D'APPROUVER** la convention financière et d'objectifs à conclure avec l'association « Musique et Danse La Fouillouse »,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toute pièce y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240430-34-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024

Pierre CLAVEL

Fait à la Fouillouse, le 30 avril 2024

Pour Le Maire empêché,  
Philippe BONNEFOND  
1<sup>ER</sup> Adjoint

